



Je vais voter évidemment pour cette délibération puisque je n'ai pas de raison de changer le vote que j'ai exprimé lors de la commission d'appel d'offre. J'aurais du m'abstenir d'ailleurs considérant les conditions de convocation que vous nous imposez. Toujours légales pour le moment mais toujours strictement légales. Convoquer les gens 5 jours voire 2 jours avant une commission, quel peu de cas vous faites de nos emplois du temps ... mais bon, nous en reparlerons sans doute lors du vote de notre règlement intérieur... qui aura lieu un jour puisque c'est légal.

J'aurais du m'abstenir donc mais il m'a effectivement semblé que ces deux offres étaient les meilleures même si je regrette que seule une des 3 majors de la restauration ait daigné nous répondre et si je regrette que les éléments de préparation ne nous soit pas transmis avant la commission pour nous permettre de les analyser sereinement...

J'ai demandé à votre assistant à Maitrise d'Ouvrage les risques associés à ces choix. Pour le lot 2, peu de risque... la société est jeune mais solide et le marché n'est pas si important que cela. Pour le lot 1 par contre :. Elior a fait, de gros efforts financiers (10%) entre sa première et sa deuxième offre. le risque est réel que la société ne soit tenté de se rattraper sur la qualité des repas, sur les quantités... Ma question est donc simple, ce marché est reconductible chaque année. Si ELIOR ne nous satisfait pas, il nous faudra donc remonter un marché dès l'an prochain. Comment comptez vous vous organiser pour suivre cette qualité et, compte tenu des délais nécessaires pour faire un appel d'offres, **pouvons-nous convenir de faire un point sur ce marché lors d'un conseil municipal début 2015?**